

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
1<sup>er</sup> AOUT 2022**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel DESROSIERS | 4. Elizabeth FEE       |
| 2. Nathalie MEUNIER  | 5. David WILSON        |
| 3. Sophie BRASIOLA   | 6. Andrew J. PELLETIER |

EST ABSENT :

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella DAVIS-GERRISH, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit TREMBLAY, directeur général et Bruno BÉLISLE, directeur général adjoint.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2022
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL**

5. Embauche d'une assistante-sauveteuse — Plage Pleasant View
6. Modification des conditions de travail de l'inspecteur municipal

**FINANCES ET TRÉSORERIE**

7. Acceptation des comptes à payer
8. Rapports des salaires nets –2022-07

**GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**

9. Fourniture de sable abrasif — Appel d'offres
10. Fourniture de sel de déglçage — Appel d'offres

**URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT**

11. Demande de subvention auprès du programme 4500 bornes — 2<sup>e</sup> demande

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**VARIA**

13. Période de questions portant sur des sujets locaux, d'intérêt public
14. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
1<sup>ER</sup> AOÛT 2022**

**2022-08-01.01      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MOI, ANDREW J. PELLETIER PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec le retrait du point 11.

**2022-08-01.02      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2022**

MOI, ELIZABETH FEE PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 juillet 2022 soit adopté.

**2022-08-01.03      INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL**

La Mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- 
- 

**2022-08-01.04      PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR**

INTERVENANTS	OBJETS				
	<table border="1"><tr><td style="width: 5%; text-align:center">Q.</td><td></td></tr><tr><td style="text-align:center">R.</td><td></td></tr></table>	Q.		R.	
Q.					
R.					

**2022-08-01.05      EMBAUCHE D'UNE ASSISTANTE-SAUVETEUSE — PLAGES PLEASANT VIEW**

*Résolution visant l'embauche d'une assistante-sauveteuse à la plage Pleasant View.*

ATTENDU QUE la plage Pleasant View accueille une clientèle provenant de plusieurs villes et villages environnants ;

ATTENDU QUE certains sauveteurs quittent pour des vacances ou pour un retour aux études;

ATTENDU QUE la Municipalité a toujours besoin de sauveteurs ou d'assistant sauveteur pour surveiller la plage;

MOI, NATHALIE MEUNIER PROPOSE

QUE la Municipalité procède à l'embauche d'une assistante-sauveteuse à la plage Pleasant View.

QUE madame Élyzabeth THIBEAULT soit embauchée pour la période du 30 juillet 2022 au 9 septembre 2022 au salaire de 15 \$/heure.

Que la dépense soit affectée aux postes comptables reliés aux salaires à la plage (02.701.40.141 à 02.701.40.262).

VOTE POUR : 7      VOTE CONTRE :      ABSTENTION :  
ADOPTION : UNANIMITÉ

**2022-08-01.06      MODIFICATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

*Résolution visant la mise à jour des conditions d'emploi du poste d'inspecteur municipal*

ATTENDU QUE le rendement de l'inspecteur municipal répond adéquatement aux exigences du poste;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités avoisinantes sont à la recherche de personnes qualifiées pour des postes d'inspecteur municipal;

ATTENDU la pénurie de main-d'œuvre à l'échelle planétaire qui frappe tous les secteurs d'activité;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de garder à l'emploi ses employés en leur offrant des conditions d'emploi concurrentielles;

JE, MICHEL DESROSIERS PROPOSE

QUE les conditions salariales du poste d'inspecteur soient ajustées afin de représenter la médiane des salaires pour emplois de même type assujettis aux mêmes tâches;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
1<sup>ER</sup> AOUT 2022**

QUE la Mairesse, Marcella Davis Gerrish et le Directeur général, Benoit Tremblay soient mandatés afin de procéder à la mise à jour des conditions via un addenda qui sera joint au présent contrat de travail;

QUE la modification des conditions d'emploi soit effective à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

VOTE POUR : 7      VOTE CONTRE :      ABSTENTION :  
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-08-01.07

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER**

*Résolution visant l'adoption des comptes à payer pour le mois de juillet 2022*

MOI, DAVID WILSON PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 1<sup>er</sup> août 2022 par le Service de trésorerie, d'une somme de 143 736,31 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

Municipalité du  
VILLAGE DE NORTH HATLEY

**DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000\$  
DISBURSED OVER \$ 5,000**

RÉUNION DU : 1 <sup>er</sup> aout 2022 MEETING OF : August 1st, 2022		Déposé : 2022-08-01 Submit : 01-08-2022
FOURNISSEURS/SUPPLIERS	DATE	FACTURE/INVOICE    MONTANT/AMOUNT
<b>DESJARDINS - SERVICE DE CARTES VISA</b>		
VISA DE JUIN 2022		7 909,43 \$
		<b>TOTAL 7 909,43 \$</b>
		Taxes incluses
<b>REVENU QUÉBEC</b>		
REMISES DE L'EMPLOYEUR JUIN 2022		16 567,19 \$
		<b>TOTAL 16 567,19 \$</b>
<b>REVENU CANADA</b>		
REMISE DE L'EMPLOYEUR JUIN 2022		6 581,30 \$
		<b>TOTAL 6 581,30 \$</b>
<b>MRC MEMPHRÉMAGOG</b>		
QUOTE-PART AOUT	202200097	23 919,00 \$
ÉQUILIBRATION AOUT	202200105	589,75 \$
		<b>TOTAL 24 508,75 \$</b>
<b>MARQUAGE PREMIÈRE LIGNE</b>		
MARQUE DE RUES & STATIONNEMENTS	555	12 477,68 \$
MARQUAGE LOGO ÉLECTRIQUE SUR RIVIÈRE (SUBVENTIONNÉ)	554	781,83 \$
		<b>TOTAL 13 259,51 \$</b>
		Taxes incluses
<b>BLEU MASSAWIPPI</b>		
OPÉRATION STATION DE LAVAGE 8 JUILLET	2022-11	1 880,00 \$
OPÉRATION STATION DE LAVAGE 15 JUILLET	2022-12	1 880,00 \$
OPÉRATION STATION DE LAVAGE 22 JUILLET	2022-13	1 880,00 \$
OPÉRATION STATION DE LAVAGE 29 JUILLET	2022-14	1 880,00 \$
		<b>TOTAL 7 520,00 \$</b>
		Taxes incluses
<b>BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE</b>		
URGENCE USINE EAU POTABLE (REFACTURÉ)	18909	2 188,93 \$
NETTOYAGE ÉGOUTS (HOVEY, MAGOG, LAFLEUR & KEZAR)	18917	5 542,54 \$
		<b>TOTAL 7 731,47 \$</b>
		Taxes incluses
<b>ENVIRO CONNEXION</b>		
COLLECTES DE JUILLET 2022	SE-118452	8 986,69 \$
CONTENEURS	SE-118485	680,65 \$
		<b>TOTAL 9 667,34 \$</b>
		Taxes incluses
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>93 744,99 \$</b>

VOTE POUR : 7      VOTE CONTRE :      ABSTENTION :  
ADOPTION :

2022-08-01.08

**RAPPORTS DES SALAIRES NETS — 2022-07**

ÉLUS	6 208,85 \$
PERMANENTS	23 626,17 \$
SAISONNIERS	13 639,01 \$
<b>TOTAL</b>	<b>43 474,03 \$</b>

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
1<sup>ER</sup> AOÛT 2022**

2022-08-01.09

**FOURNITURE DE SABLE ABRASIF — APPEL D'OFFRES**

*Résolution mandatant la direction générale à procéder à l'appel d'offres pour l'approvisionnement en sable abrasif en vue des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023*

ATTENDU QUE l'entretien hivernal des rues de la Municipalité nécessite l'achat de sable abrasif ;

MOI, DAVID WILSON PROPOSE

Que la Municipalité procède à un appel d'offres pour la fourniture de sable abrasif pour la saison hivernale 2022-2023

VOTE POUR : 7      VOTE CONTRE :              ABSTENTION :  
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-08-01.10

**FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE — APPEL D'OFFRES**

*Résolution mandatant la direction générale à procéder à l'appel d'offres pour l'approvisionnement en sel de déglacage en vue des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023*

ATTENDU QUE l'entretien hivernal des rues de la Municipalité nécessite l'achat de sel de déglacage ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'est pas tenue d'acheter le sel de déglacage auprès du ministère des Transports du Québec ;

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

QUE la Municipalité procède à un appel d'offres pour la fourniture de sel de déglacage pour la saison hivernale 2022-2023

VOTE POUR : 7      VOTE CONTRE :              ABSTENTION :  
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-08-01.11

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU PROGRAMME 4 500 BORNES —  
2E DEMANDE**

*Résolution mandatant l'administration afin de procéder à une demande de subvention pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans le stationnement municipal de la rue Capelton. Le projet est financé à 100% par le programme de subvention.*

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley souhaite offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques par l'achat et l'installation d'une borne de recharge sur rue sous la bannière du Circuit électrique ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire partie du Circuit électrique et qu'Hydro-Québec accepte qu'elle en fasse partie à condition d'adhérer aux règles de fonctionnement du Circuit électrique ;

ATTENDU QUE la Municipalité et Hydro-Québec souscrivent aux principes du développement durable et de l'électrification des transports, et qu'elles désirent par le partenariat en poursuivent la promotion auprès de ses citoyens et leurs clientèles respectives ;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une demande de subvention dans le cadre du Programme de subvention des 4 500 bornes d'Hydro-Québec et que le projet a été retenu par cette dernière ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit devenir partenaire d'Hydro-Québec pour déployer des bornes de recharge sous la bannière du Circuit électrique ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit signer l'entente de contribution financière pour obtenir la subvention d'Hydro-Québec ;

MOI, SOPHIE BRASIOLA PROPOSE

QUE le conseil municipal autorise la signature des ententes de partenariat avec Hydro-Québec et de contribution financière ;

QUE le directeur général, Benoit Tremblay, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de North Hatley, l'entente de partenariat pour le déploiement des bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques et l'entente de contribution financière dans le cadre du programme de subvention des 4 500 bornes.

VOTE POUR : 7      VOTE CONTRE :              ABSTENTION :  
ADOPTION : UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
1<sup>ER</sup> AOUT 2022**

2022-08-01.12

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC**

IL EST POSSIBLE DE POSER DES QUESTIONS VERBALES EN PRENANT SOIN DE DIRE VOS NOMS ET ADRESSE.

CERTAINES QUESTIONS ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR COURRIEL AVANT LA RENCONTRE. CERTAINES RÉPONSES PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES DU FICHER AUDIO, CAR ELLES ONT ÉTÉ RÉPONDUES APRÈS LA SÉANCE.

INTERVENANTS	OBJETS
<b>QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL</b>	
PAUL ST-PIERRE	<p>Q. More than half a year has passed since the election of the new Council, and the speeding and noise continues within the Town and specifically on Sherbrooke Road, sometimes lawlessly (passing on a hill, for example). What do Councillors plan to do? What have they tried (other than having one stop sign installed) to address the problem? Is this a priority? Have there been meetings with the SQ or with the MTQ? There has not been a public meeting. What evidence is there that this problem is being handled seriously? If Council is aware that the solution is NOT to call the police (as stated by the mayor at the regular meeting of Council in July), what IS the solution, and why are residents STILL being told to call the police, to do something that is known to be without any effect? How is Ste-Catherine-de-Hatley able to reduce speeding, whereas North Hatley can't seem to do it?</p>
	<p>R. We are not in the same position as Ste-Catherine-de-Hatley. Apart from the one main stretch with a school, their speed limits are 80-90. The Magog police are also often present in that area, which is not the case for us.</p> <p>We do take it very seriously. I have a meeting in Magog tomorrow with an officer and I will demand that they hold a public meeting with our residents. It's important to open the communication between us and for them to understand the frustration that we've reached in our municipality.</p>
FRANCINE LAUZON	<p>Q. Contexte : Notre terrain est boisé à l'arrière et celui-ci, ainsi que tous les sous-bois qui nous entourent sont maintenant dépourvus de végétation, cette dernière ayant été dévorée par les chevreuils. Il arrive souvent que nous voyons de 6 à 8 chevreuils sur notre terrain arrière en train de brouter. Il en est ainsi pour tous les jardins fleuris du village et les pépinières locales nous préviennent que nos plantes ont peu de chance de survivre.</p> <p>Q: La municipalité a-t-elle réfléchi à agir comme celle de Longueuil et de demander un permis de chasse spécial pour réduire la population de chevreuils à un seuil acceptable?</p>
	<p>R. C'est le ministère de la Faune qui gère la possibilité d'ouvrir ou non la permission de chasse aux cerfs.</p>
DOMINIQUE FREMINET	<p>Q. Est-ce que le conseil va statuer sur un règlement interdisant la tonte de pelouse ou l'abatage d'arbre le dimanche??</p> <p>Vous allez me répondre que les citoyens travaillent et qu'ils n'ont pas le temps de faire leur gazon la semaine. Mais il existe dans plusieurs municipalité ce genre de règlement dont la population est majoritairement active contrairement à North Hatley ,dont 56% est âgée entre 56 et 80 ans.(statistique canada).</p>
	<p>R. Nous en avons discuté il y a quelques mois et notre position n'a pas changé. Les personnes qui ne sont pas à la retraite doivent continuer à prendre soin de leur pelouse. Même si nous ne modifions pas le règlement, nous pourrions peut-être les sensibiliser à cette question.</p>

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
1<sup>ER</sup> AOUT 2022**

DOMINIQUE FREMINET	Q.	Autre chose ,pouvez-vous communiquer avec hydro Québec pour qu'il améliore le réseau de la rive sud du lac s'il vous plait ! Depuis le début de l'été il y a beaucoup de pannes versus le coté nord du lac...
	R.	Nous allons essayer de les contacter pour voir s'ils ont des réponses sur ce qui se passe de leur côté.
CLAUDE RIVARD	Q.	Le ponton stationné à la plage appartient à qui?
	R.	C'est le bateau à Bleu Massawippi, pour les plongeurs.
CLAUDE RIVARD	Q.	Pourquoi est-ce que la station de lavage est située dans le coin et non à l'emplacement prévu?
	R.	Il n'a pas été possible de le garder à cet endroit pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous avons eu des actes de vandalisme. Il y a aussi le fait que nous avons un contrat privé avec la Marina, incluant cette zone, ce qui signifie que la Ville ne pouvait pas l'utiliser. C'était une solution rapide pour cette année, qui devra être mieux réfléchie l'année prochaine.
JACQUES CAMPBELL	Q.	1. Est-ce que tous les membres du conseil connaissent le règlement sur les nuisances publiques? J'ai été sur le site web pour le lire. Serait-il possible de l'afficher quelque part pour donner la chance aux conseillers de le lire et comprendre?  Je veux vous donner un exemple de la façon dont les gens sont traités différemment dans la municipalité. J'avais l'habitude de vendre des CD à la boutique. Je mettais donc un haut-parleur à ma porte et je passais les CD pour en faire la publicité. On m'a prévenu que je n'avais pas le droit de faire ça dehors. Notez que mon magasin est ouvert de 10h à 17h. La semaine dernière, la chocolatière a été demandé par ses clients, des remboursements, en raison du bruit provenant d'une fête de l'autre côté de la rue. Qu'allez-vous faire à ce sujet ? Un avertissement ? Un constat d'infractions sera-t-il donné à la personne qui a causé tout ce bruit ? Je vais aller voir Patrick du Pilsen pis je vais lui dire –  2. C'est la 3 <sup>e</sup> réunion ou je soulève la question de l'enseigne sandwich. M'essemble que ça ne prend pas beaucoup de temps pour écrire une infraction.
	R.	Benoit : Je me permets de vous répondre puisque l'inspecteur est présentement en vacances. Il me fera plaisir d'en discuter davantage pour avoir plus de détails sur ce qui s'est passé en fin de semaine. Je ferai un suivi moi-même pour savoir si une infraction a été remise.  2. Les démarches ont été faites. J'en ai profité pour aller me promener dans votre coin à plusieurs reprises et je vous confirme que l'enseigne a été enlevée. Comme vous savez bien, nous ne travaillons pas les fins de semaine. S'il se passe de quoi les weekends, veuillez prendre des photos et nous les envoyer, ça vous prend des preuves pour pouvoir faire une plainte officielle.
DANIELLE DUPRÉ	Q.	Quelle est la procédure officielle pour déposer une plainte?
	R.	Envoyez-le à <a href="mailto:info@northhatley.org">info@northhatley.org</a>  Nous examinons chacune d'entre elles. Nous ne travaillons pas les weekends, nous demandons donc la coopération de tous si vous voyez quelque chose, envoyez-nous des photos et des détails et cela facilitera notre travail. Les nuisances en dehors des heures d'ouverture de la municipalité sont traitées par la SQ. Nous avons eu de multiples discussions avec eux, et ils répètent qu'ils ont besoin de preuves, de photos, de vidéos pour pouvoir agir.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
1<sup>ER</sup> AOÛT 2022**

GUY ROY	Q.	<p>J'ai beaucoup de points...</p> <p>Il y a plusieurs jeunes qui sautent du pont. J'ai même vu un gars de construction au pilsen sauté en bas dans la rivière. Je ne sais pas quoi faire.. Je vous lance la situation, je n'ai pas besoin de réponse.</p> <p>J'observe le matin quand que j'arrive à 6h avant tout le monde, que le parking devant mon auberge est pas mal déjà plein. Je rêve un jour d'avoir du stationnement sur la rivière, comme quand qu'ils travaillaient sur le pont. Pas besoin de réponse.</p> <p>Si vous avez une rencontre avec la SQ demain, peu être leur mentionner que même pas 50% des stops sont faits sur le coin Main/Rivière/Sherbrooke. C'est surtout les locaux qui ne font pas leur stop. Ce n'est pas plaisant ni pour moi ou ma clientèle.</p> <p>Je me suis fait réveiller par mes clients puisqu'il y avait un party en face de chez moi jusqu'à 2 heures du matin. J'ai appelé la police et ils n'ont rien fait parce qu'ils m'ont dit qu'il avait un accident et ne pouvait pas se déplacer. C'est assez ordinaire.</p> <p>Encore une fois, je sais que ce n'est pas des questions, je voulais simplement vous en faire part.</p>
	R.	Nous apprécions ces commentaires.
JACQUES CAMPBELL	Q.	<p>Je remarque que des panneaux de non-stationnement ont été installés sur la rue principale.</p> <p>L'un d'entre vous a-t-il essayé de descendre la rue principale pendant la période de livraison ? A-t-on jamais pensé à envoyer un camion plus petit pour les livraisons ? Parce que si jamais il y a un incendie et qu'ils doivent passer par la rue Main, je vous dis tout de suite qu'ils ne pourraient pas passer. Je n'ai même pas pu entrer dans mon cours aujourd'hui. Vous avez pensé à ça ? En mettant ces panneaux, vous dites officiellement que ce qu'ils font est acceptable. Vous avez officialisé une situation dangereuse.</p> <p>Arrête de me prendre pour un enfant.</p>
	R.	<p>Oui. Vous n'êtes pas le seul à subir le temps d'attente pendant les heures de livraison. Nous avons reçu une demande et nous avons agi en conséquence. Était-ce la solution parfaite ? Peut-être pas. Mais c'est la meilleure que nous ayons trouvée pour le moment.</p> <p>M Campbell, nous avons fait notre travail et discuté de toutes les options avec les personnes concernées. Tout ce que vous avez mentionné ci-dessus a déjà été mis sur la table. Avoir un plus petit camion n'est pas une option. Les pompiers sont conscients que s'il y a un incendie pendant ces périodes, ils prendront la rue School.</p>
CLAUDE RIVARD	Q.	Nos problèmes relèvent toutes à la SQ. C'est comme chez nous, le monde qui passe vite, c'est parce qu'ils n'ont jamais eu de ticket. Mais là on est tanné.
	R.	La pétition que vous avez remise le mois dernier mentionne cette situation. Vous serez informé lorsqu'une date sera choisie pour un suivi.

2022-08-01.13

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 8h00 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, ELIZABETH FEE PROPOSE que la séance soit levée et fermée.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
1<sup>ER</sup> AOUT 2022**

\_\_\_\_\_  
MARCELLA DAVIS-GERRISH  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
BENOIT TREMBLAY  
Directeur général

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROJET À ADOPTER